

Parc national des Pyrénées

Objectif 12: Préserver les équilibres entre les milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

- **MESURES DE COHABITATION**

[...]

- Suivre les équilibres entre faune sauvage et écosystèmes forestiers et anticiper les dégâts écologiques et économiques éventuels (notamment dus au cerf)

[...]

Contribution attendue des communes

- Relayent l'information auprès des habitants et des socio-professionnels concernant les possibilités de mise en oeuvre d'actions limitant les interactions entre la faune sauvage et les activités humaines.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Travaille en concertation avec les partenaires ;
- Favorise l'acquisition de connaissance et le dialogue entre les acteurs concernés ;
- Participe à la veille écologique sur, le sanglier, le cerf, le vautour fauve et les grands prédateurs ;
- Participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan national d'actions sur le vautour fauve ;
- Réalise les constats et les indemnisations relatifs aux dégâts d'ours ;
- Coordonne la veille sanitaire de la faune sauvage sur le territoire du parc national ;
- Soutient la mise en oeuvre d'actions limitant les interactions entre la faune sauvage et les activités économiques.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ONCFS, ONF, DREAL, DDT, DDTM, chambres d'agriculture, gestionnaires d'estives, Institution patrimoniale du Haut-Béarn, CRPF, Syndicat de la propriété forestière, Muséum national d'histoire naturelle, Réseau SAGIR de surveillance sanitaire de la faune sauvage, Syndicat de la propriété forestière, fédérations départementales des chasseurs, laboratoires départementaux d'analyse, cabinets et experts vétérinaires, GDS, associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Pyrénées...

Parc national des Pyrénées

Page 59 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2334

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 13:53